

31/2025

Envoyé en préfecture le 01/08/2025
Reçu en préfecture le 01/08/2025
Publié le 01/08/2025
ID : 018-211802657-20250731-31_2025-DE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CREATION D'EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 30,50/35^{ème} est créé à compter du 01/09/2025 pour occuper les fonctions de : **Responsable cantine-garderie.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 012 charges de personnel.

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Fait à TORTERON le 31 Juillet 2025

Le Maire
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 01/08/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CREATION D'EMPLOIS DE FONCTIONNAIRES

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

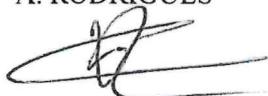
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou une promotion interne.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Un poste Rédacteur Territorial à temps complet est créé à compter du 01/11/2025 pour occuper les fonctions de : **Secrétaire Générale de Mairie.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 012 charges de personnel.

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Fait à TORTERON, le 31 Juillet 2025

Le Maire
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 01/08/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : ANNULATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT – PART COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers l'importante fuite d'eau que nous avons subi au niveau du compteur du stade municipal,

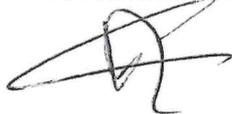
Afin d'alléger au maximum la facture de Veolia, comprenant une partie eau et une partie assainissement, afférent à ce compteur Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'annuler la part communale de la redevance d'assainissement de cette facture.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- DECIDE, à l'unanimité, d'annuler la part communale de la redevance d'assainissement afférent à la facture correspondant au compteur du stade municipal.

Fait à TORTERON, le 31 Juillet 2025

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 01/08/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES BERGES DE LA LAGUNE

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de renforcement des berges de la lagune,

Considérant le devis descriptif, quantitatif et estimatif relatif à ces travaux dressés par l'entreprise Veolia Eau d'un montant total de 7 465,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- EMET, à l'unanimité, un avis favorable pour ces travaux.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

Fait à TORTERON, le 31 Juillet 2025

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : PROJET DE CONTRAT DE TERRITOIRE – AVENANT N°2

Monsieur le Maire propose aux membres présents de réattribuer les sommes sur les projets suivants dans le cadre du Contrat de Territoire :

Nature du projet	Coût estimatif	Subvention estimée	Montant projet actualisé	Subvention actualisée
Aménagement extérieur Bâtiment Enfance	172 000,00 €	137 600,00 €	73 315,00 €	58 652,00 €
Construction bâtiment d'intérêt communautaire	145 000,00 €	116 000,00 €	145 000,00 €	116 000,00 €
Installation de bornes pour camping-cars	115 000,00 €	46 400,00 €	151 012,50 €	52 000,00 €
Aménagement pour maisons domotiques	42 733,00 €	16 000,00 €	42 733,00 €	16 000,00 €
Construction Gendarmerie à Jouet-sur-l'Aubois	150 000,00 €	54 300,00 €	/	/
Construction Gendarmerie à La Guerche-sur-l'Aubois	120 000,00 €	54 300,00 €	/	/
Aménagement du Port à Marseilles-lès-Aubigny	300 000,00 €	54 300,00 €	/	/
Maison intercommunale des services			626 000,00 €	236 248,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- DECIDE d'inscrire les projets ci-dessus dans le Contrat de Territoire pour un montant prévisionnel de subvention de 478 900,00 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision

Fait à TORTERON, le 31 juillet 2025

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES

Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Diffusion sur le site internet de la commune : le 01/08/2025

Au registre sont les signatures

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :
en exercice 14
présents 10
votants 12

L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente-et-un Juillet, à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de La COMMUNE DE TORTERON (CHER)
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la Mairie, sous la présidence de M. Michel SAUVAGNAT
Date de convocation du Conseil Municipal : 24.07.2025
Affichée le : 24.07.2025

PRESENTS : Mrs. BARBILLAT – CHARLES – GILOT – RAVOLET
RODRIGUES et SAUVAGNAT
Mmes ALBERT – BOULLOY – POINTE-GEOFFROID et SEVEN

Monsieur BLONDELET a donné procuration à Monsieur RODRIGUES
Monsieur MECHIN a donné procuration à Monsieur SAUVAGNAT

ABSENTES : Mmes PLANCHARD et SAQUET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODRIGUES

OBJET : CREANCES ETEINTES – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Service de Gestion Comptable de Saint-Amand-Montrond qui indique les dettes d'un ancien administré qui doivent être effacées car le recouvrement est irrémédiablement compromis. Ses dettes, qui datent des années 2005 à 2022, sont à mettre en créances éteintes correspondant à un montant total de 1 307,78 €.

Le Conseil Municipal, **ACCEPTTE**, à l'unanimité, la demande d'admission en créances éteintes de ces dettes.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif Assainissement 2025 :
- ART. 6542 : CREANCES ETEINTES pour la somme de 1 307,78 €

Fait à TORTERON, le 31 Juillet 2025

Secrétaire de séance,
A. RODRIGUES



Le Maire,
M. SAUVAGNAT



Reçu en Sous-Préfecture
Certifié exécutoire

Diffusion sur le site internet de la commune : le 01/08/2025

Au registre sont les signatures